



Doc. 15880
22 janvier 2024

Allégations de torture systémique et de peines ou traitements inhumains ou dégradants dans les lieux de détention en Europe

Amendement¹ n° 2

Mme Mariia MEZENTSEVA, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.17, insérer le paragraphe suivant:

«à coopérer avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe pour contribuer à la mise en œuvre et au soutien financier éventuel de projets de réforme des infrastructures pénitentiaires dans les États membres visant à (1) prévenir la torture et les traitements inhumains ou dégradants infligés dans les lieux de détention et (2) satisfaire aux recommandations pertinentes du CPT».

Déposé par:

MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
MOSHNETS Olena, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SUSHKO Pavlo, Ukraine, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2024 - Première partie de session

